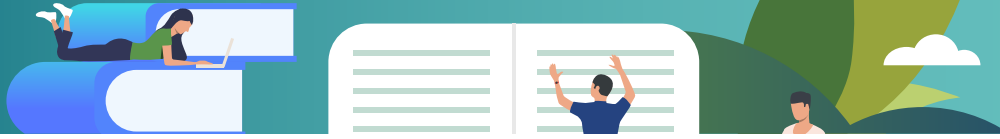


# SAINT LA POINTE SULPICE MÉDIATHÈQUE



## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Première adhésion

Renouvellement

Nom	Prénom	Date de naissance	Profession

**Courriel :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Médiathèque ainsi que la charte internet et multimédia en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 et m'engage à les respecter.

J'autorise, en ma qualité de père, mère, représentant légal, tuteur (rayer les mentions inutiles) mes enfants mineurs nommés ci-dessus, à emprunter des documents et me déclare responsable des documents empruntés.

J'autorise, en ma qualité de père, mère, représentant légal, tuteur (rayer les mentions inutiles) mes enfants mineurs de 10 ans et plus, nommés ci-dessus, à accéder au prêt d'ordinateurs portable dans l'enceinte de la médiathèque.

J'autorise la Médiathèque à m'envoyer des informations par newsletter (réservations, rappels, annonces relatives à la programmation culturelle de la ville et de la médiathèque).

J'autorise la Médiathèque à prendre et à diffuser des photos et vidéos des personnes inscrites sur ce formulaire dans le cadre d'événements ou animations.

J'autorise la Médiathèque à conserver mon historique de prêts (consultable exclusivement sur mon espace personnel du site internet).

*Loi informatique et libertés : la Médiathèque dispose de moyens informatiques destinés à gérer les adhésions et les prêts. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations*

**TYPE D'ADHÉSION :** .....

## MOYEN DE PAIEMENT

Chèque à l'ordre du Trésor public

Chèques vacances

Espèces Montant : ..... €

Date de saisie : ...../...../.....

## PIÈCES À PRÉSENTER LORS DE L'INSCRIPTION OU RÉINSCRIPTION

- Une **pièce d'identité** en cours de validité (si mineur la carte d'identité de l'adulte responsable)
- Un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (si mineur le justificatif de domicile de l'adulte responsable)
- Le tarif réduit s'applique aux personnes non imposables, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA ou d'une allocation d'adulte handicapé, du minimum vieillesse, aux étudiants majeurs de moins de 26 ans, et aux retraités sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

## RAPPEL DU RÈGLEMENT

### **Perte et détériorations des documents**

L'utilisateur est tenu de signaler avant l'emprunt les éventuels dommages ou détériorations constatés sur les documents qu'il souhaite emprunter. Sauf signalement préalable, la responsabilité du dommage repose sur l'emprunteur des documents.

En cas de dommage provoqué par l'emprunteur, celui-ci doit être signalé au retour du document.

En cas de perte ou de détérioration, l'utilisateur doit remplacer ou rembourser le document perdu ou détérioré en se conformant aux indications fournies par le / la responsable de la médiathèque.

En cas de document épuisé, la médiathèque peut demander le rachat d'un document de remplacement. L'utilisateur se conformera alors aux indications et références fournies par le personnel de la médiathèque.

### **Conditions spécifiques « Ludothèque ».**

La Ludothèque est constituée de deux espaces : une salle spécifiquement réservée à l'emprunt et l'autre pour jouer sur place avec des jeux mis à disposition dans la salle.

La Ludothèque est ouverte à tous. Pour venir jouer sur place, il n'est pas obligatoire d'être adhérent. Pour l'emprunt de jeux, il faut être adhérent.

La présence d'un adulte est obligatoire pour les enfants de moins de 7 ans. L'enfant de plus de 7 ans peut fréquenter seul la ludothèque mais reste sous la responsabilité d'un adulte présent dans la structure. Dans tous les cas, le personnel n'a pas la responsabilité des enfants seuls.

Les jeux et jouets doivent être rangés à leur place après leur utilisation. Pour les enfants de moins de 7 ans, le rangement doit être effectué avec l'aide d'un adulte.

Concernant le prêt de jeux, ceux-ci doivent être rendus dans l'état où ils ont été empruntés, nettoyés si nécessaire, sans pièce manquante. Chaque jeu sera vérifié à son départ et à son retour.

· Avant le prêt, l'adhérent vérifiera seul l'état des jeux empruntés. Si le jeu est incomplet ou abîmé, l'adhérent doit le signaler au personnel. Dans le cas contraire, le jeu est donc considéré comme complet et en bon état lors du prêt.

· Au retour du prêt, le personnel de la médiathèque vérifie le contenu et l'état du jeu. En cas de manque ou de détérioration, l'emprunteur devra soit remplacer soit rembourser le jeu selon les cas.

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature :

**PAGE 2/2**



[mediatheque.saint.sulpice.la.pointe](http://mediatheque.saint.sulpice.la.pointe)



**Médiathèque** • Rue J-Baptiste Picart  
Tél. 05.63.40.20.81  
[mediatheque@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mediatheque@ville-saint-sulpice-81.fr)